



© DG Trésor

LETTRE ECONOMIQUE D'ALGERIE

N°99 – Janvier 2021 (08/02/2021)

La Lettre économique d'Algérie est une publication mensuelle du Service économique régional (SER) d'Alger regroupant l'essentiel de l'actualité économique, sectorielle et juridique du mois écoulé.

Bonne lecture !

AU SOMMAIRE DU NUMERO DE JANVIER 2021 *(liens hypertextes)*

- ❖ La Banque mondiale estime la contraction du PIB algérien à 6,5% en 2020, avant un rebond de 3,8% en 2021
- ❖ L'inflation moyenne s'est établie à 2,4% en 2020, contre 2,0% en 2019 (ONS)
- ❖ Le Comité national de labellisation des start-up remet ses premiers labels
- ❖ Une série de décrets exécutifs vient détailler les dépenses de fonctionnement prévues par la loi de finances 2021
- ❖ Le prix moyen du baril de pétrole algérien *Sahara Blend* s'est élevé à 42 USD en 2020, contre 65 USD en 2019
- ❖ La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021
- ❖ Indicateurs socio-économiques

Les précédents numéros de la Lettre économique d'Algérie sont disponibles sur le [site de la DG Trésor](#)

ECONOMIE

La Banque mondiale estime la contraction du PIB algérien à 6,5% en 2020, avant un rebond de 3,8% en 2021

La Banque mondiale a publié un rapport consacré à la situation économique de l'Algérie, intitulé « Traverser la pandémie de Covid-19, engager les réformes structurelles ». Ce rapport revient sur les conséquences économiques de la pandémie en 2020 et s'intéresse aux perspectives pour 2021 et 2022.

Evolution des principaux indicateurs économiques

	2019	2020	2021	2022
Croissance (%)	+0,8	-6,5	+3,8	+2,1
Croissance hors hydrocarbure (%)	+2,4	-6,0	+3,6	+1,4
Inflation (%)	+2,3	+2,1	+3,8	+4,2
Déficit public (% PIB)	-9,6	-15,8	-12,9	-9,6
Déficit courant (% PIB)	-10	-13,4	-15,7	-14,6
Réserves changes (mois d'importa ^o)	+13,6	+13,6	+5,7	+3,0

Source : Banque mondiale

En 2020, l'économie algérienne a fait face à un double choc induit par la pandémie de Covid-19 : i) la mise en place de mesures de confinement et ii) la baisse des recettes d'exportation tirées des hydrocarbures. Face au risque de propagation du virus, la Banque mondiale relève la rapidité et la sévérité des mesures instaurées par les autorités algériennes, ainsi que les efforts déployés pour atténuer leur impact socio-économique : loi de finances complémentaires (juin 2020), conférence nationale sur le plan de relance (août 2020), réallocation budgétaire de 35,5 Mds DZD (270 M USD).

La Banque mondiale estime que le PIB algérien s'est contracté de -6,5% en 2020, ce qui constitue un ralentissement de croissance pour la 5^{ème} année consécutive. Les comptes publics et extérieurs – déjà largement déficitaires en 2019 – auraient également connu une nette dégradation en 2020 : le déficit public atteignant -15,1% du PIB et le déficit courant -13,4% du PIB.

Le rebond de croissance est estimé à +3,8% en 2021 et +2,1% en 2022. Ce rebond est néanmoins conditionné, selon la Banque, à une réduction des déséquilibres macroéconomiques du pays, une reprise de la demande domestique et une hausse de la production d'hydrocarbures, avec pour principaux leviers de croissance la consommation privée, l'investissement et les exportations. La reprise pourrait en revanche être contrainte en cas de baisse du prix des hydrocarbures, de nouvelles vagues d'infection au coronavirus ou de dépréciation du dollar face à l'euro et/ou au yuan (l'essentiel des exportations du pays s'effectuant en dollar, l'essentiel des importations provenant de l'Union européenne et de la Chine).

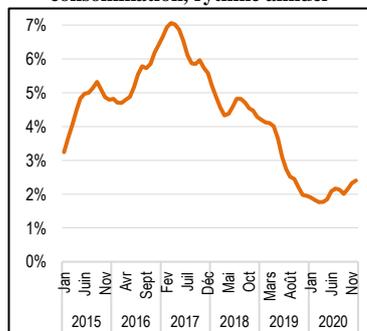
En outre, la Banque estime que l'Algérie fera face au défi de rééquilibrer ses comptes publics et externes tout en dégageant des liquidités pour financer une relance, maintenant une stabilité monétaire et protégeant le pouvoir d'achat, ce qui nécessitera des « actions décisives » de la part du gouvernement.

ECONOMIE

L'inflation moyenne s'est établie à 2,4% en 2020, contre 2,0% en 2019 (ONS)

[Télécharger le rapport](#)

Evolution de l'indice des prix à la consommation, rythme annuel



Source : ONS

D'après l'Office national des statistiques (ONS), l'indice des prix à la consommation algérien a cru en moyenne de 2,4% au cours de l'année 2020, soit une légère accélération par rapport au rythme observé en 2019 (+2,0%). Ce taux d'inflation reste toutefois largement inférieur aux niveaux relevés sur la période 2015-2018, dont un pic à 7,1% en mars 2017 (voir graphique).

En 2020, l'inflation a essentiellement été tirée par des postes de dépenses dont le poids est faible dans le panier de consommation représentatif : « habillement-chaussures » (+5,9%), « meubles et articles d'ameublement » (+4,0%), « éducation-culture-loisirs » (+3,7%) et « santé-hygiène corporelle » (+4,0%). Ces quatre postes ne représentent qu'entre 4% et 8% de la pondération de l'indice global. A l'inverse, les postes dont le poids est plus important dans le panier de biens et services représentatif ont enregistré une hausse des prix plus modérée : les biens alimentaires (+0,2%, 43% du panier), les transports et communications (+2,8%, 16% du panier) et le logement (+1,4%, 9% du panier). Si le prix des biens alimentaires est globalement stable, d'importantes variations existent selon le type de produit. Dans le détail, on observe une baisse sensible des prix de la pomme de terre (-12,1%), des sucres (-6,0%), de la viande de poulet (-3,1%) et des légumes (-2,6%). En revanche, les prix des poissons (+13,2%), œufs (+10,0%) et fruits frais (+6,5%) augmentent fortement.

Pour rappel, l'indice de référence utilisé pour mesurer l'inflation en Algérie est l'indice brut des prix à la consommation de la ville d'Alger. Les pondérations des différents postes sont calculées à partir d'une enquête sur les dépenses annuelles des ménages effectuée en 2000.

En 2021, le gouvernement algérien anticipe une hausse du taux d'inflation, à +4,5%, tandis que le FMI et la Banque mondiale s'accordent sur une prévision de +3,8%.

NUMERIQUE

Le Comité national de labellisation des start-up remet ses premiers labels

Le Comité national de labellisation des start-up, des projets innovants et des incubateurs a attribué ses premiers labels « start-up » à 47 entreprises algériennes le 21 janvier 2021.

Présidé par le ministre délégué chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up Yacine El Mahdi Oualid, ce comité a été créé en septembre 2020.

Le label permet aux start-up concernées de profiter des différents avantages fiscaux et des mesures d'accompagnement prévus par la réglementation algérienne. Ainsi, la loi de finances 2021 prévoit pour les start-up une exonération d'impôt sur les bénéfices et de taxe sur l'activité professionnelle pour au moins quatre ans, une exonération de TVA et un droit de douane de 5% pour les équipements acquis. Un fonds de financement des start-up doté d'1,2 Mds DZD (9 M USD), baptisé « Algerian start-up fund », pourra en parallèle apporter un financement jusqu'à 20 millions de dinars (150 000 USD) par projet.

Pour être éligible, une entreprise doit respecter six critères : i) exister depuis moins de 8 ans, ii) présenter un modèle d'affaires s'appuyant sur des « produits innovants », iii) avoir un potentiel de croissance important, iv) ne pas dépasser un certain chiffre d'affaires (non-communicé), v) être détenue à au moins 50% par des personnes physiques, fonds d'investissement agréés ou sociétés labellisée start-up et vi) ne pas dépasser 250 employés.

Dans un document publié mi-janvier, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relevait que, sur la période 2011-2020, seules 3 start-up algériennes ont levé au moins 100 000 USD, contre 92 en Egypte, 13 au Maroc et 13 en Tunisie.



ECONOMIE

Une série de décrets exécutifs vient détailler les dépenses de fonctionnement prévues par la loi de finances 2021

Le journal officiel du 3 janvier 2021 contient 34 décrets exécutifs détaillant la répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances 2021.

Les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des ministères sont précisées, à l'exception de celles du ministère de la Défense nationale.

Les ministères (hors défense) disposant des budgets de fonctionnement les plus importants sont :

1. Education nationale : 771 Mds DZD (5,8 Mds USD), dont 70% destiné à la rémunération du personnel ;
2. Intérieur : 556 Mds DZD (4,2 Mds USD) ;
3. Santé, population et réforme hospitalière : 411 Mds DZD (3,1 Mds USD) dont 80% destiné au fonctionnement des établissements de santé, 13% destiné à la pharmacie centrale des hôpitaux pour l'acquisition de médicaments et 7% destiné à l'Institut Pasteur d'Algérie ;
4. Enseignement supérieur et Recherche : 371 Mds DZD (2,8 Mds USD) ;
5. Moudjahidines et ayants droit : 235 Mds DZD (1,7 Mds USD).

Dans l'ensemble, le document relève la prédominance des dépenses de personnel (60% du total) et des « interventions publiques » (37% du total). Ces interventions publiques incluent notamment les subventions à l'économie.

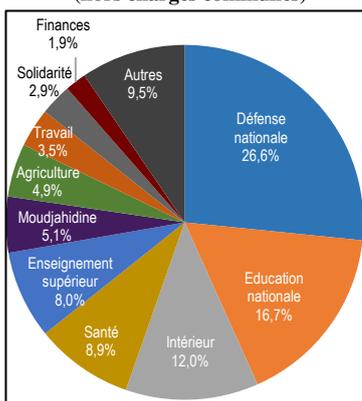
Ainsi, les « Contributions à l'OAIC et à l'ONIL » qui correspondent respectivement aux subventions au blé (164 Mds DZD, soit 1,2 Md USD) et au lait (32 Mds DZD, soit 241 M USD) captent l'essentiel des dépenses du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (73% du budget alloué à l'OAIC, 14% à l'ONIL). La subvention du prix de l'eau potable issue des unités de dessalement de l'eau de mer représente 56 Mds DZD (soit 423 M USD) tandis que la contribution de l'Etat à la stabilisation du prix du sucre et de l'huile représente un budget de 2 Mds DZD (11 M USD, budget du ministère du Commerce).

Le détail des dépenses d'investissement (qui représente le tiers restant des dépenses prévues dans la loi de finances 2021) n'est en revanche pas disponible.

Pour rappel, la loi de finances 2021 – entrée en application le 1^{er} janvier – prévoit une hausse des dépenses totales de 10%. Les dépenses de fonctionnement progresseraient de 12% alors que les dépenses d'équipement augmenteraient de 7%.

[Télécharger le journal officiel](#)

Répartition du budget de fonctionnement 2021 par ministère (hors charges communes)



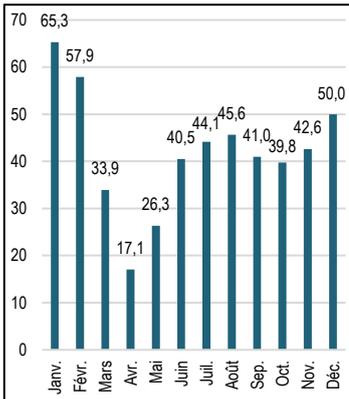
Sources : Journal officiel du 3 janvier 2021, loi n° 20-16 du 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021

ENERGIE

Le prix moyen du baril de pétrole algérien *Sahara Blends* s'est élevé à 42 USD en 2020, contre 65 USD en 2019

[Télécharger le rapport](#)

Evolution du prix du baril de *Sahara Blend* en 2020, USD



Source : OPEP

Selon le dernier rapport de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le prix du baril de *Sahara Blend* – référence du baril de pétrole brut algérien – s'est élevé en moyenne à 42,1 USD en 2020. Ce prix moyen enregistre un recul de 12,4 USD (-34,7%) sur un an (64,5 USD en 2019).

Le prix du baril de *Sahara Blend* a connu d'importantes variations au cours de l'année 2020 (cf. graphique).

Après s'être établi en moyenne à 65,3 USD en janvier, le prix du *Sahara Blend* a progressivement chuté jusqu'à atteindre un plancher à 17,1 USD en avril, conséquence de la pandémie de Covid-19. Une remontée des prix a par la suite été observée grâce à l'effet combiné de i) une réduction de production décidée par les pays de l'OPEP+ (membres de l'OPEP, associés à 10 pays non-OPEP dont la Russie) et ii) une reprise de la demande mondiale. Cette remontée des prix s'est accélérée fin 2020, le prix du baril de *Sahara Blend* atteignant 50,0 USD en décembre, soit son plus haut niveau depuis le mois de février.

La production pétrolière de l'ensemble des pays de l'OPEP a atteint 25,647 millions de barils/jour (mbj) en 2020, soit un recul de près de 4 mbj sur un an (29,337 mbj en 2019).

L'Algérie a pour sa part produit 897 000 barils/jour en 2020, ce qui représente une baisse de 125 000 barils/jour par rapport à 2019 (-12%, 1,022 mbj il y a un an). Le pays se positionne comme 8^{ème} producteur de l'organisation, réalisant 3,5% de la production totale.

En parallèle, le ministre de l'Énergie, M. Abdelmadjid Attar, a annoncé que les recettes issues de l'exportation d'hydrocarbures avaient chuté de 30% en 2020, passant de 33 Mds à 22 Mds USD.

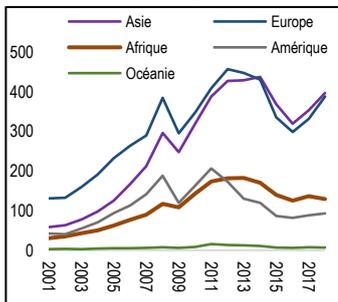
Le 5 janvier, les pays de l'OPEP+ se sont accordés sur une légère augmentation de leur production pour 2021.

Alors que l'accord jusqu'alors en place prévoyait une réduction de la production des pays membres du cartel de -7,7 mbj sur la période août-décembre 2020, le nouvel accord signé prévoit une réduction de -7,20 mbj en janvier, de -7,13 mbj en février et de -7,05 mbj en mars. Les réductions de production avaient atteint jusqu'à -9,7 mbj en mai, juin et juillet 2020.

COMMERCE

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

Evolution du commerce des pays africains avec les cinq continents, Mds USD



Source : Trademap, données miroir

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est officiellement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. A cette date, l'accord a été signé par 54 pays et ratifié par 34 pays.

La ZLECAf vise à créer un marché unique entre les 55 membres de l'Union africaine et a pour principal objectif de dynamiser le commerce intra-africain, celui-ci n'ayant représenté en 2019 que 13% des échanges du continent, contre 38% pour le commerce Afrique-Europe et 39% pour le commerce Afrique-Asie.

L'accord prévoit la suppression progressive des droits de douanes appliqués sur l'essentiel des lignes tarifaires : la suppression s'appliquera sur une période de 5 à 10 ans pour 90% des biens (« biens non-sensibles ») et sur une période de 10 à 13 ans pour 7% des biens (« biens sensibles »). La libéralisation du marché des services, la création d'un organe de règlement des différends et une harmonisation des règles d'investissements, de concurrence, de droits de propriété intellectuelle et d'*e-commerce* sont également prévues.

L'Algérie a ratifié l'accord de la ZLECAf en décembre 2019, avant que son parlement n'adopte le texte de loi consacré en octobre 2020. Fin janvier 2021, le dépôt des instruments de ratification n'avait toutefois pas encore officiellement eu lieu.

En 2019, l'Algérie a effectué moins de 5% de ses échanges commerciaux avec des pays africains, essentiellement la Tunisie, l'Égypte et le Maroc. L'Algérie y exporte principalement du gaz naturel et importe des biens à faible valeur ajoutée (textile, métallurgie, tabac, engrais, plastique).

Afin de renforcer son intégration régionale, l'Algérie s'est engagée dans la réalisation de plusieurs projets régionaux d'importance : route transsaharienne Alger-Lagos, gazoduc Alger-Lagos, dorsale en fibre optique Alger-Abuja, autoroute est-ouest reliant les frontières tunisienne et marocaine ou encore interconnexion du réseau électrique algérien avec les réseaux marocain et tunisien.

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

TABLEAU DE BORD – INDICATEURS CLES

Population (1 ^{er} janvier 2020, ONS)	44 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2019, FMI)	3 898 USD
PIB/habitant en USD PPA 2017 (2019, FMI)	11 253 USD
Indice de développement humain (2020, PNUD)	0,748 (91 ^{ème} /189)
<i>Doing Business</i> (classement 2020, Banque mondiale)	157 ^{ème} /190
Taux de chômage (mai 2019, ONS)	11,4%
Taux d'inflation (rythme annuel, décembre 2020, ONS)	2,4%
Taux de change moyen EUR/DZD (janvier 2021)	160,9
Prix du baril de pétrole brut (<i>Sahara Blend</i> – décembre 2020, OPEP)	50,0 USD
Réserves de change (31 décembre 2019, Banque d'Algérie)	62 Mds USD

INDICATEURS MACROECONOMIQUES ANNUELS

		2016	2017	2018	2019	2020 (prev.)
PIB, croissance et inflation	PIB (Mds USD, prix courants)	160	167	174	169	147
	Taux de croissance du PIB (% , prix constants)	3,2	1,3	1,4	0,8	-5,5
	Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures (% , prix constants)	2,2	2,1	3,3	2,4	-4,5
	Taux d'inflation (moyenne annuelle)	6,4	5,6	4,3	2,0	3,5
	Taux d'investissement (% du PIB)	54	51	49	43	38
	Taux d'épargne (% du PIB)	37	38	40	33	27
Comptes publics	Solde budgétaire (% du PIB)	-13,0	-8,6	-6,9	-9,3	-20,0
	Solde budgétaire hors hydrocarbures (% du PIB hors hydrocarbures)	-28,0	-25,3	-27,3	-27,7	-28,3
	Dette publique (% du PIB)	20,4	27,1	38,2	46,3	57,2
	Dette extérieure brute (% du PIB)	2,4	2,4	1,8	1,7	3,0
	Fonds de régulation des recettes (Mds DZD)	2 074	784	0	0	0
Comptes externes	Importations de biens et services (Mds USD)	60,2	60,1	60,1	54,2	41,7
	Exportations de biens et services (Mds USD)	32,5	37,7	44,4	38,3	26,1
	Balance commerciale (biens et services, Mds USD)	-27,7	-22,4	-15,7	-15,9	-15,6
	Balance courante (Mds USD)	-20,4	-22,1	-16,7	-17,1	-15,9
	Flux nets d'IDE (Mds USD)	1,6	1,2	1,5	1,6	1,7
	Balance des paiements (Mds USD)	-26,3	-16,9	-17,5	-17,1	-25,4
	Réserves de change (Mds USD)	113	96	79	62	45
Monnaie	Avoirs extérieurs nets (Mds DZD)	12 443	11 058	9 438	7 413	5 691
	Avoirs intérieurs nets (Mds DZD)	1 374	3 900	7 226	10 078	12 512
	Crédits à l'économie (% du PIB)	46%	47%	47%	48%	48%
	Ratio de liquidité (monnaie et quasi-monnaie M2/PIB)	79%	79%	78%	77%	75%

Sources : FMI, CNUCED, Banque d'Algérie

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional d'Algérie (adresser les demandes à alger@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service économique régional d'Algérie

Adresse : 25 Chemin Abdelkader Gadouche – 16035 Hydra – Alger

Rédigé par : Alix Vigato

Revu par : Mathieu Bruchon